

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU
MARDI 7 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, mardi 7 décembre 2021 (sept décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivant du conseil municipal dont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Carole LABAT, Dominique LACAUSSAGUE,
Johann LOPEZ, Xavier MORLIGHEM, Valérie PINTO et Pascal TRIPAULT.

Excusée : Magali DE PONTE

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 22 novembre 2021.
Mme Carole LABAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le compte-rendu a été affiché le 13 décembre 2022.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Le barème des tarifs pour la rototrancheuse.
- 2) La location de hangar pour le stockage du matériel communal.
- 3) La location d'une parcelle communale agricole
- 4) Les vœux 2022
- 5) Les travaux

1) Le barème des tarifs pour la rototrancheuse.

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que la rototrancheuse a été livrée, il y a quelques semaines et que plusieurs communes sont déjà intéressées par sa location tout comme la nacelle :

- pour les communes, une convention de prêt devra être signée par les deux parties.
- pour les particuliers et afin de bénéficier d'une assurance, il leur sera demandé de réserver sur le site « votremachine.com » comme cela se pratique déjà pour la nacelle. Un rayon de proximité de 10 km sera mentionné.

Les communes qui pourraient louer ont cependant demandé d'assister à une démonstration. Monsieur le Maire charge donc la commission des travaux de planifier une date dans les semaines qui viennent. Monsieur le Maire propose d'établir les tarifs, basés sur les barèmes des CUMA (10€ de l'heure sans main d'œuvre ni tracteur). Le Conseil municipal décide d'instaurer des forfaits à la demi-journée ou à la journée entière :

- Pour les communes par le biais d'une convention de mise à disposition :
 - 40€ la demi-journée
 - 70€ la journée
- Pour les particuliers par le biais du site « votre machine.com » :
 - 50€ la demi-journée
 - 80€ la journée
- Avec le tracteur (pour les communes) par le biais d'une convention de mise à disposition :
 - 100€ la demi-journée
 - 200€ la journée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de prix et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les faire appliquer sur les différentes conventions.

2) La location de hangar pour le stockage du matériel communal.

Après des recherches et des propositions des élus et sans nouvelles de Maïsadour, Monsieur le Maire annonce que Monsieur Gaston LAPEYRE et sa famille sont d'accord pour louer à la commune un hangar couvert et fermé de 105 m2 à partir du 01 janvier 2022.

Monsieur le Maire a consulté le service juridique de l'ADACL et il convient de signer un bail civil de 3 ans (non reconductible tacitement) et le plus flexible possible afin de pouvoir l'interrompre à tout moment par les deux parties. Il complète en précisant qu'il faudra ainsi ajuster le contrat d'assurances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes à ce bail pour un montant annuel de 525€ (5€ X 105m2).

3) La location d'une parcelle communale agricole

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que Jean Michel GAUZERE, locataire agricole de la parcelle D163, lui a confirmé l'abandon des terres louées pour cause de départ en retraite au 01 janvier 2022 et indique la méthode en cours pour relouer la parcelle de 9640 m2.

Monsieur le Maire a consulté le service juridique de l'ADACL afin de connaître les procédures d'adjudication à établir : un appel d'offres a donc été affiché en mairie avec une fourchette (établie par l'arrêté préfectoral pour les indices de fermages 2021) de 145.75€ à 194.33€ par hectare et par an. Seuls les agriculteurs dont le siège d'exploitation est à Audon pourront envoyer leurs propositions à la mairie avant le 17 décembre 2021.

Une réunion du Conseil municipal se déroulera le vendredi 17 décembre à 19h00 afin de délibérer et choisir le futur locataire parmi les candidatures qui auront été transmises en mairie avant le 17 décembre.

4) Les vœux 2022

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'en raison de la situation sanitaire préoccupante, l'inauguration du city-stade est déjà annulée.

Les cérémonies de vœux sont en train de s'annuler les unes après les autres dans la CCPT car il faudrait asseoir tous les présents, servir à table... A ce jour, pas de jauge demandée mais qu'en sera-t-il en janvier 2022 ? Donc, dans ces conditions, Monsieur le Maire se voit contraint d'annuler les vœux 2022 à Audon.

Il va quand même falloir annoncer quelques informations aux audonnais :

- Le contrôle des assainissements en 2022
- L'élagage des lignes aériennes téléphoniques en prévision de la fibre en 2022
- Les dates d'élections 2022
- La fête des mères : 04/06/22
- Les fêtes locales 2022

5) Les travaux :

Bernard FERNANDEZ, Adjoint Délégué aux travaux, fait le point pour cette fin d'année :

- Vente des peupliers pliés par la tempête d'août 2019 du Mourliou, coupés et vendus (2253€ HT). Les prochains peupliers à vendre seront ceux du « Hourquet » et du « Pariben » sans doute en 2023.
- Nacelle réservée par la commune d'Onard et Saint Geours d'Auribat.
- Le moignon du platane (le plus proche de la mairie) a été coupé.
- Un dossier partagé avec la mairie, pour les locations des salles communales a été réalisé afin de planifier les éventuels nettoyages par la commune.
- La peinture de la scène (foyer rural) est en cours.
- Mr Bernard FERNANDEZ remercie tous les acteurs présents lors de la pose des guirlandes de Noël, élus du conseil, Beatrice TRIPAULT et Laurent LESBARRERES.

- Le disjoncteur (dans les toilettes du bureau des infirmiers) a été déplacé au-dessus des urinoirs par Mr GOYER qui a annoncé ne plus souhaiter travailler pour la commune d'Audon à l'avenir.
- Le karcher a été passé autour la mairie et des salles communales.
- Le détecteur derrière la salle des associations a été changé
- Les plateformes des containers et surtout les liaisons avec la voirie (Quillet et Menaout) ont été bétonnés pour faciliter les accès et le travail des agents du SIETOM.
- Taille des arbres LEYLANDIS commencée à l'impasse de l'église .
- Gravier livré pour les chemins communaux (prévu en janvier 2022).
- Mr Pascal MARTIN s'est occupé du transport des tuiles stockées au « PARIBENS »
- Mr Didier TAUZIN a porté des tuiles sur la montée du chemin de « PECHIN »
- L'arbuste Lagerstroémias du lotissement du carrefour(sur le drain à Menaout) a été déplacé.
- Mr Xavier MORLIGHEM a fait faire des devis de location de nacelle de 20 mètres de haut (Locadour et Flexiloc) afin de sortir les pins francs dans le virage de Menaout.
- La diététicienne a pris ses quartiers dans le second bureau communal le 1 décembre 2021.
- L'application City Pocket fonctionne et il y a finalement peu de personnes qui ont installés l'application.

6) Intervention du Président de la CCPT :

Monsieur Laurent CIVEL intervient à son tour pour établir le bilan annuel qu'il donne chaque année à tous les Conseils municipaux du territoire. La crise COVID a mobilisé beaucoup les énergies et notamment le centre de vaccination. Mais les missions de la CCPT ont continué et ont été maintenues :

- fonds de concours et partage de l'IFER à destination des communes membres.
- entretien des voiries communautaires.
- fonctionnement du CIAS et des 2 EPAHD.
- restructuration du service urbanisme et instruction des documents de droit du sol
- pole PIJ à l'attention de la jeunesse et crèches et animations pour la parentalité
- projet à destination des adolescents.
- Animations culturelles.
- Abandon de la compétence TAP et passage de la majorité des écoles du territoire à 4 jours/semaine.

Deux sujets d'actualités sont ensuite échangés avec les membres du CONSEIL MUNICIPAL :

- L'avenir de la piscine municipale de TARTAS se dessine en pointillé et est de plus en plus compromis. En tout cas, la CCPT ne s'engagera pas dans un projet de piscine communautaire tout simplement parce qu'un outil comme celui-là coute extrêmement cher en fonctionnement et séduit de moins en moins d'utilisateurs. La solution viendra dans l'utilisation des bassins des plus grosses communes que sont DAX, Mont-de-Marsan, Mimizan.
- Le sujet des digues ou plutôt systèmes d'endiguement à Begaar est ensuite évoqué. Ce dossier très complexe, parce qu'il implique plusieurs structures, est en passe d'être partiellement solutionné avec la création d'une ASA pour permettre la poursuite de l'entretien d'un remblai de protection en lit majeur. Des Conseillers indiquent la difficulté de régler les problèmes dus aux crues de rivières et regrettent que les lois ne prévoient pas le volet rural et agricole en citant pour exemple le chemin de halage à AUDON pour lequel le traitement de berges est abandonné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.